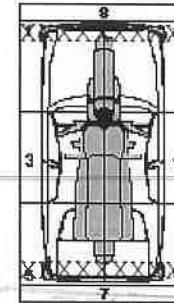


ROADIA ROUEN SUD
119 RUE JEAN MERMOZ
ZAC DE LA BRETEQUE
76230 BOIS-GUILLAUME
Tél : 0296852727
rouen@roadia.eu
SIRET : 880 120 795 00062

RAPPORT D'EXPERTISE DU 11/08/25
En Euros PAR DIFFERENCE DES VALEURS
Véhicule
Rapport
N° police/ordre: 0000010624503604/MC3
N° sinistre: 0000017258095373
N° rapport: AG5254013288G43



01 SEP. 2025

Date sinistre: 26/05/25 Mission: 03/06/25 N°VE: 003312-VE
Vu par: ARNAUD GAUDEFROY (EEF) Nom société: AXA FRANCE IARD
Code GTA: 299 Code Expert: AG5 Nature d'Expertise: Véh. éco. irréparable V.E.I.

FIAT DOBLO MAXI 1.6 MULTIJET FOURGON TÉLÉ PACK PROFES
Type : N10FATCT051G508 Energie : GO
CTTE, 3 Place(s), 5 CV
Kg, GRIS FONCE, 325799Km Relevé
Immat.: EA-621-YS N° de formule: 2020CX43265
1ère Mise Circu: 31/03/16 (AM:2016) Date d'Achat : 29/07/20
N° de série: ZFA26300006C33580

Lieu expertise: REPARATEUR
Vu avant travaux le.... : 05/06/25

CONSTATES ARRIERE
7 - ARRIERE Angle:180° Int.: MOYENNE

VEHIC. ECONOMIQUEMENT NON REPARABLE (VEI)
VEHICULE TECHNIQUEMENT REPARABLE

-OBSERVATIONS-

! MANDANT : OFRACAR

! 3 RUE GEORGES CHARPAK PAT LA VATINE CS 90310
! 76136 MONT ST AIGNAN CEDEX
! Code Gest:Courtier tél:0235123550 fax:0235123551

! REPARATEUR : M.R.A. N. AGREE

! AUTO PASSION
! ZI DES VIOLETTES RTE DE GOURNAY
! 76160 DARNETAL

! N° SIRET: 51913305200018 TEL.: 0235081600 FAX: 0235084548

! ASSURE:SARL SOFIMAR

! 25 RUE ARGILIÈRE
! 76420 BIHOREL TEL:0235612045

! ESTIMATION DES DOMMAGES APPARENTS

! - MONTANTS EXPRIMES EN EUROS -

Postes	Temps	Taux Hor.	Total HT
T1	5,00	75,00	375,00
T2	6,00	85,00	510,00
Peinture	7,00	85,00	595,00
Ingr. (MV)	7,00	65,00	455,00
Pièces			2912,26

! TOTAL HT : 4847,26

! (TOTAL TTC: 5816,72)

! Durée Travaux : 3,0 j

! Temps de remplacement 10 jour(s)

! -EN EUROS- H.T. T.T.C.

Valeur neuve	21730,00	26076,00
V.R.A.D.E.	3750,00	4500,00
Résiduelle	900,00	900,00
Diff.valeurs	2850,00	3600,00

! Etat général: NORMAL

! Usure pneus%: AVG 30,AVD 30,ARG 20,ARD 20

! TVA Ouvrant Droit : OUI

! Motif: Société

! Accord Lésé :

! Accord Réparateur : OUI

! Expert: LAURENT VARON 003312-VE

! Signature : 

RECUPERATEUR: INDRA AXA
80 RUE CONDORCET CS30112
38090 VILLEFONTAINE

Tél: 0437032420 Fax:
Siret: 40064129600076

Ordre enlèvement le 11/08/25

REF: AG5254013288G43
 N° SINISTRE: 0000017258095373
 DATE SINISTRE: 26/05/25
 LESE : SARL SOFIMAR

1!ENJOLIVEUR DE CAPTEUR INT!	735661627	!E	!	2,46!	!	!20,00!
. D D'						
1!SUPPORT DE CAPTEUR INT.	G!1392195080	!E	!	3,53!	!	!20,00!
D'AID						
1!SUPPORT DE CAPTEUR INT.	D!1392195080	!E	!	3,53!	!	!20,00!
D'AID						
1!SUPPORT CENTRAL DE PARE-C	51863181	!E	P	!	12,00!	!
HOCs AR						
1!SUPPORT G DE PARE-CHOCS A	51818261	!E	!	11,85!	!	!20,00!
1!SUPPORT D DE PARE-CHOCS A	51818353	!E	!	11,85!	!	!20,00!
1!PARE-CHOCS AV PARTIE INF.	!735615296	!EP	!	356,50!	!	!20,00!
1!SUPPORT DE PLAQUE D'IMMAT!	735615598	!E	!	41,35!	!	!20,00!
RICULATION						
1!PLAQUE D'IMMATRICULATION	!PLAQAV	!E	!	11,50!	!	!20,00!
1!PANNEAU AR	!51972721	!E	P	!	175,14!	!
1!PORTE-BATTANTE AR G	!52205147	!E	P	!	635,29!	!
1!PORTE-BATTANTE AR D	!52000031	!E	P	!	827,80!	!
1!MONOGRAMME DE MODELE AR	!52052874	!E	!	25,31!	!	!20,00!
1!MONOGRAMME AR DE FINITION	!51902213	!E	!	23,73!	!	!20,00!
1!TAPIS DE PLANCHER AR	!#7040B10	!D	!	!	!	!20,00!
1!CROCHET AR D DE FIXATION	!	!D	!	!	!	!
1!CROCHET AR G DE FIXATION	!	!D	!	!	!	!
1!CROCHET AV D DE FIXATION	!	!D	!	!	!	!
1!CROCHET AV G DE FIXATION	!	!D	!	!	!	!
1!DESHABILLAGE PORTE-BATTAN!	#7205L25	!D	P	!	!	!20,00!
TE AR G						
1!ARRET DE PORTE-BATTANTE	!	!D	!	!	!	!
1!GARNITURE INT. DE	!	!D	!	!	!	!
1!ENJOLIVEUR DE PORTE-BATT	!	!D	!	!	!	!
1!ECLAIREUR G DE PLAQUE D'	!	!D	!	!	!	!
1!FAISCEAU DE PORTE-BATTAN	!	!D	!	!	!	!
1!SERRURE DE PORTE-BATTANT	!	!D	!	!	!	!
1!BARILLET DE PORTE-BATTAN	!	!D	!	!	!	!
1!PLAQUE D'IMMATRICULATION	!	!D	!	!	!	!
1!FEU STOP ADDITIONNEL	!	!D	!	!	!	!
1!LAMPE DE FEU STOP ADD	!	!D	!	!	!	!
1!CABLE DE VERROUILLAGE DE	!	!D	!	!	!	!
1!TRINGLE DE SERRURE DE PO	!	!D	!	!	!	!
1!CAPTEUR INT. D D'AIDE A	!5580H30	!E	!	!	!	!20,00!
1!ENJOLIVEUR DE CAPTEUR IN	!	!D	!	!	!	!
1!JOINT SUR CAISSE DE PORT	!7020E24	!D	!	!	!	!20,00!
1!MONOGRAMME AR DE FINITION	!7055A50	!E	!	!	!	!20,00!
1!SUPPORT DE PLAQUE D'IMMAT	!7055A55	!E	!	!	!	!20,00!
1!PLAQUE D'IMMATRICULATION	!	!D	!	!	!	!
1!DESHABILLAGE PORTE-BATTAN!	#7205L25	!D	P	!	!	!20,00!
TE AR D						
1!ACTIONNEUR DE SERRURE DE	!	!D	!	!	!	!
1!POIGNEE INT. DE PO	!	!D	!	!	!	!
1!ARRET DE PORTE-BATTANTE	!	!D	!	!	!	!
1!GARNITURE INT. DE	!	!D	!	!	!	!
1!ENJOLIVEUR DE PORTE-BATT	!	!D	!	!	!	!
1!EMBLEME DE MARQUE AR	!	!D	!	!	!	!
1!ENJOLIVEUR DE SERRURE SU	!	!D	!	!	!	!
1!FAISCEAU DE PORTE-BATTAN	!	!D	!	!	!	!
1!JOINT DE PORTE-BATTANTE	!	!D	!	!	!	!
1!SERRURE INF. DE PO	!	!D	!	!	!	!
1!SERRURE SUP. DE PO	!	!D	!	!	!	!
1!TRINGLE DE SERRURE INFER	!	!D	!	!	!	!
1!TRINGLE DE SERRURE SUPER	!	!D	!	!	!	!
1!ECLAIREUR D DE PLAQUE D'	!	!D	!	!	!	!
1!MONOGRAMME DE MODELE AR	!	!D	!	!	!	!
1!PANNEAU AR	!7210B70	!E	P	!	!	!20,00!
1!TRAVERSE DE PARE-CHOCS AR	!7210B82	!E	!	!	!	!20,00!

REF: AG5254013288G43
N° SINISTRE: 0000017258095373
DATE SINISTRE: 26/05/25
LESE : SARL SOFIMAR

* PERSONNES PRESENTES LORS DE L'EXPERTISE

! ARNAUD GAUDEFROY (EEF)

EXPERT (Du dossier)

(AVANT TRAVAUX)

! -----
! M. MENNEMAR FABIEN

REPARATEUR

(AVANT TRAVAUX)

Réparations supérieures à la valeur (Procédure V.E.I)

En application des Articles L 327-1 à L 327-5 du code de la route.

Le véhicule étant techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R326-2 du code de la route, la remise en état peut être envisagée sous contrôle d'un expert agréé V.E.

Dans cette hypothèse, la remise en circulation du véhicule ne pourra être effective qu'après l'édition d'un rapport de conformité établi par un Expert Automobile. Afin de délivrer son rapport de conformité, l'Expert réalisera un suivi de travaux, à minima, avant, pendant et après les réparations.

Pour remettre le véhicule en circulation, les dommages ou déficiences affectant la sécurité du véhicule devront être remis en état (consécutifs au sinistre ou non).

Procédure VGE : Non

Nota : La préfecture doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement ou de cession.

Réparations supérieures à la valeur (Procédure V.E.I)

Sinistre entraînant l'application de la procédure V.E.I, en vertu des Articles L. 327-1 à L. 327-3 du code de la route.

Le véhicule étant techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R. 326-2 du code de la route, la remise en état peut être envisagée sous contrôle d'un expert agréé V.E.

Dans cette hypothèse, la levée de l'opposition au transfert du certificat d'immatriculation ne pourra être effective qu'après l'édition d'un rapport de conformité établi par un Expert Automobile. Afin de délivrer son rapport de conformité, l'Expert réalisera un suivi de travaux, à minima, avant, pendant et après les réparations.

Pour lever l'opposition au transfert du certificat d'immatriculation, les dommages ou déficiences affectant la sécurité du véhicule devront être remis en état (consécutifs au sinistre ou non).

Procédure VGE : Non

Nota : La préfecture doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement ou de cession.